

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Décision du 10 juillet 2020 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR : AGRT2017686S

Par décision du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en date du 10 juillet 2020, BUREAU ALPES CONTROLES, 3 bis, impasse des Prairies, 74940 Annecy, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime pour une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente décision au *Journal officiel* de la République française. Cet agrément porte uniquement sur l'option A du troisième niveau de la certification environnementale des exploitations agricoles.